

« A D PARTENAIRE »
SARL au Capital de 2.000 Euros
Siège Social : 1 ter rue de la Vallée aux Loups
91150 ORMOY-LA-RIVIERE
RCS 452 265 390

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA S.A.R.L. AD PARTENAIRE EN S.A.S.U.

Jean LE COQ
30 ter rue Séméraire
78150 LE CHESNAY

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles

« A D PARTENAIRE »
SARL au Capital de 2.000 Euros
Siège Social : 1 ter rue de la Vallée aux Loups
91150 ORMOY-LA-RIVIERE
RCS 452 265 390

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. AD PARTENAIRE EN S.A.S.U.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de la Société AD PARTENAIRE, 1 ter rue de la Vallée aux Loups - 91150 ORMOY-LA-RIVIERE et, en application des dispositions de l'article L 225-244 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport en vue de me prononcer sur le montant des Capitaux Propres par rapport au Capital Social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des Capitaux Propres est au moins égal au montant du Capital Social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des Capitaux Propres des événements survenus entre la date des derniers Comptes Annuels et la date de mon Rapport.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des Capitaux Propres est de 58.587 euros soit supérieur au capital de la S.A.S.U. qui est de 2.000 euros.

Fait au CHESNAY le 1^{er} JUILLET 2010

Jean LE COQ
Commissaire aux Comptes

